

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE BIGNONA
ARRONDISSEMENT DE TENDOUCK
COMMUNE DE MANGAGOULACK**

**RAPPORT DIAGNOSTIC COMMUNE DE
MANGAGOULACK**



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal qui a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production à travers une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles de la Région de Ziguinchor.

En ce sens, ce projet s’inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement rural décentralisé qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il s’intègre parfaitement dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Gouvernement qui vise à accroître les revenus des populations et à renforcer le capital humain pour une meilleure valorisation de nos ressources.

Le projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d’améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles au profit de 373 personnes à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Ainsi, durant cette phase d’intervention, un accent particulier est mis sur les activités que sont :

A1 : Le renforcement des capacités des producteurs via la tenue de sessions de formation sur les bonnes pratiques agricoles et agro écologiques,

A2 : La protection et la gestion des ressources forestières au niveau des 4 communes par la mise en place de convention locale et plan stratégique,

A3 : L’amélioration des systèmes de production par la mise en place au niveau de 4 GPF des périmètres agricoles communautaires.

Inscrit sur le deuxième axe du projet, ce cadre va nous permettre d’élaborer des séries de conventions locales au niveau des communes de Niamone, Sindian, Mangagoulack, et Mlomp dans la région de Ziguinchor pour une meilleure gestion des ressources forestières et des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les Méthodes Accélérées de Recherche Participatives ont été adoptées pour une meilleure implication des Acteurs locaux des différentes Collectivités Territoriales ciblées par le projet.

2.1 Étapes clés

2.1.1 Harmonisation et mise en place des Comités de Pilotage

Cette étape est importante et constitue un préalable pour une meilleure compréhension de la mission, les rôles et responsabilités de tous les Acteurs impliqués dans le processus. Elle est tenue à la date du 18/04/2023 à la Mairie de Mangagoulack avec la présence de la Représentante du Maire, du Responsable de la Commission Environnement, des 3 animateurs de Zone, des représentants des femmes, des représentants des jeunes, des Chefs de village et coutumiers.

La session a été bouclée par la mise en place du Comité de Pilotage constitué de 3 équipes à la tête desquelles se trouve un animateur de zone en guise de Chef d'équipe. Les représentants des services techniques, ainsi que l'ANCAR sont chargés d'appuyer les différentes équipes dans leur zone respective. Quant au Consultant, il est chargé avec son Assistant de superviser les différentes activités dans les zones.

2.1.2 Formation et mise à niveau des équipes sur le diagnostic

Cette formation est réalisée le 19/04/2023 à Ziguinchor et a regroupé les animateurs de zone Chefs d'équipe et les CAR chargés de piloter les collectes de données au niveau de leur zone respective. Une importance particulière a été accordée sur les principes de Diagnostic Participatif qui impliquent la participation de tous les porteurs d'informations. En effet la collecte devra se faire en 2 grandes étapes qui sont :

La collecte des données secondaires : C'est une étape qui permet d'exploiter tous les documents produits sur la commune notamment le PDC. Les principales informations recherchées sont : les potentialités socio-économiques, ressources forestières, dynamique organisationnelle, contraintes majeures liées à l'exploitation de ces ressources, les solutions préconisées pour une gestion durable de ces ressources.

Après cette étape, il s'en suit l'étape des focus group avec principales cibles porteuses d'informations : le groupe des jeunes, celui des femmes et celui des Chefs de Village et Chefs coutumiers. Les outils utilisés sont la carte des ressources pour avoir un aperçu sur la répartition des ressources dans la zone, le diagramme de venn pour avoir un aperçu sur la dynamique organisationnelle, le diagramme de flux pour évaluer les types d'échanges entre les différentes zones, la grille Contraintes soulevées/Solutions préconisées/Ébauche de règles qui permettent une gestion durable des ressources forestières.

Une fois toutes ces informations collectées, il est procédé à une synthèse des informations collectées à l'échelle zone avant de procéder à la restitution et à la validation de ces dernières.

L'atelier a permis de connaître et de partager tous les outils à utiliser ainsi que les méthodes de collecte avec un guide d'entretien qui a été imprimé et remis aux Chefs d'équipe.

2.1.3 Collecte d'informations et restitution à l'échelle zone

Ces activités ont été réalisées simultanément au niveau de toutes les zones entre le 25 et le 26 Avril 2023. Le 25 Avril a été réservé à la collecte de données secondaires et le 26 Avril, tous les Acteurs se sont retrouvés en zone pour collecter, faire la synthèse et restituer les informations avec l'appui des CAR sous la supervision du Consultant.



Figure 1 : Etape Diagnostic en zone

2.1.4 Réunion de validation sociale/communale

Elle a eu lieu à Mangagoulack le 5 Mai 2023 dans la salle de délibération de la Mairie. Elle représente l'ultime étape où toutes les informations collectées en zones sont synthétisées et restituées à la communauté sous l'égide du Maire et des Services des Eaux et Forêts et tous les autres services techniques. Toutes les informations présentées sont discutées avant de procéder à leur validation.



Figure 2 : Séance de restitution/validation avec la Représentante du Maire

III. RESULTATS

3.1 Présentation de la commune

La CR de Mangagoulack fait historiquement partie de l'ancien canton du « Blouf ». Elle est située au Sud-Est de l'arrondissement de Tendouck et est limitée :

- A l'Est par les communautés rurales de Balingore et de Niamone ;
- A l'Ouest par le littoral du fleuve Casamance ;
- Au Nord par les communautés rurales de Mlomp et de Diégoune ;
- Au sud par le fleuve Casamance ;

Elle couvre une superficie de 222 km² et compte 9 villages

3.1 Les potentialités de la commune

3.1.1 Agriculture

L'agriculture occupe la quasi-totalité de la population et assure les principales ressources alimentaires et monétaires.

La culture du riz pluvial dans les vallées est l'activité dominante. A côté du riz, les autres cultures pratiquées sont :

- le mil, le sorgho, le maïs comme culture vivrière
- L'arachide, l'horticulture pour les cultures de rente

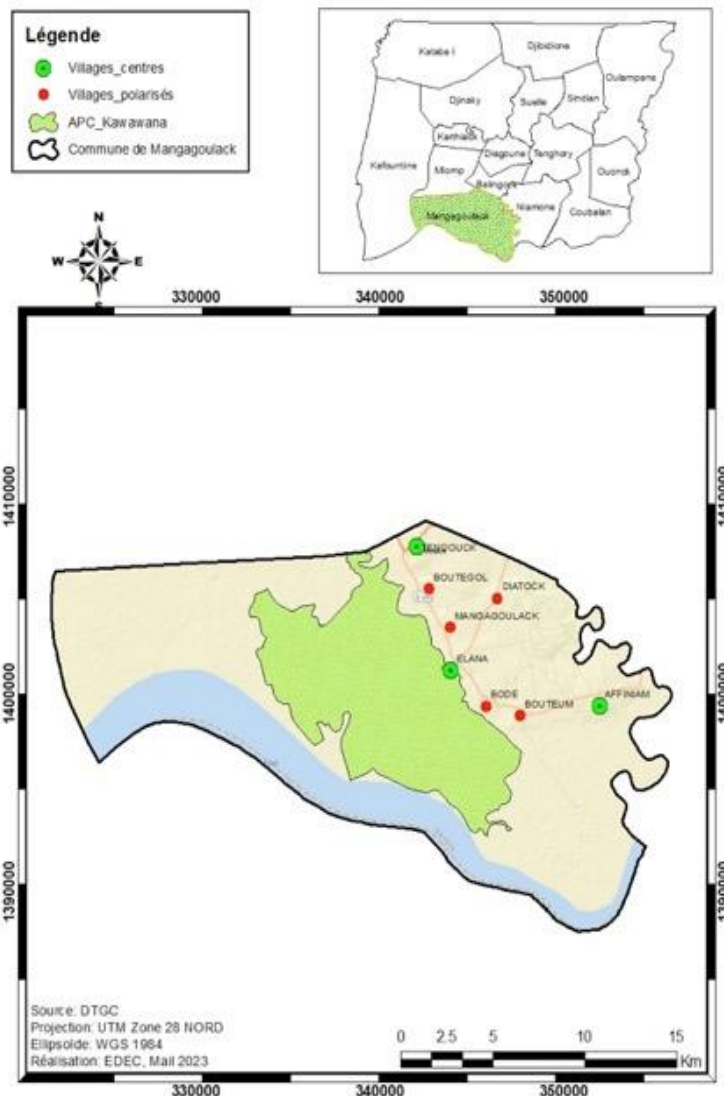
La culture de sésame a connu un début d'expérimentation dans certains villages notamment Boutoëum, Diatock et Mangagoulack dans la perspective de la substituer à l'arachide. Mais comme l'arachide, les quantités récoltées n'ont pu être écoulées faute d'acheteurs.

L'évolution de l'agriculture locale est marquée par la persistance des méthodes culturelles traditionnelles, l'insuffisance ou la non utilisation des intrants agricoles : engrais, semences sélectionnées, fongicides.

Pourtant, la commune a bénéficié de 1996 à 1999 de l'encadrement du DERBAC, mais la persistance des formes traditionnelles d'exploitation agricole ne laisse pas croire à une véritable appropriation par les populations bénéficiaires des résultats de cet encadrement. La tendance est plutôt au maintien des méthodes et outils traditionnels d'exploitation et a comme conséquence une baisse des rendements rizicoles qui ne sont plus suffisamment élevés pour assurer aux populations leur autosuffisance alimentaire.

Aujourd'hui, on enregistre une baisse continue des productions céréalières notamment pour le riz et le mil.

Cette baisse continue, en rapport avec l'accroissement démographique, a créé dans la commune un déficit alimentaire.



L'arachide qui a atteint un rendement record dans les années 80, a vu sa productivité baisser et les superficies emblavées réduites. Cette situation est aujourd'hui aggravée par l'absence de débouché commercial et le faible prix au producteur.

Les cultures maraîchères sont en majorité pratiquées par les femmes qui s'y adonnent après la récolte du riz en s'organisant en Groupement de promotion féminine (GPF). Cette activité a beaucoup bénéficié de l'appui du CPRA qui a organisé et encadré de nombreux groupements maraîchers dans la Commune.

Mais aujourd'hui, avec les difficultés que connaît ce centre, beaucoup de blocs maraîchers sont en léthargie.

Les villages de Mangagoulack, Diatock, Affiniam et Bodé sont à l'heure actuelle les localités où le maraîchage est le plus développé. A Bodé, l'activité est exercée toute l'année. De plus en plus, les jeunes investissent cette filière mais à une échelle beaucoup plus réduite. Les cultures dominantes dans les blocs sont : l'oignon, la tomate, le "jaxatu" et le piment. Les exploitations arboricoles (vergers) sont assez représentées dans la Commune. Elles sont liées à la demande urbaine. De plus en plus on assiste à un accaparement des terres de plateau par les vergers. L'arboriculture apparaît aujourd'hui comme une solution alternative à l'amenuisement des terres rizicultivables.

Les principales spéculations sont entre autres : le manguier, l'oranger, l'anacardier, le mandarinier etc. Les productions sont assez importantes par année, mais sont confrontées à un problème d'attaque par des prédateurs du type de la mouche blanche et autres. Ces problèmes menacent la pleine expansion de la filière. Les atouts majeurs notés au niveau de l'agriculture dans la commune de Mangagoulack sont la disponibilité des terres de plateaux, la fertilité des sols et l'existence d'un barrage à Affiniam (Bagande).

Un potentiel de 1000 ha autour du barrage de Affiniam, sera aménagé et exploité grâce au nouveau projet de développement de la chaîne de valeurs riz.

3.1.2 Elevage

L'élevage pratiqué est de type traditionnel extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus social qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, sinon les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se ressent autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine pour alléger les travaux agricoles est toutefois sujette à des réticences liées à des pesanteurs sociales.

Les porcins se caractérisent par une chute continue de leurs effectifs due à l'absence d'un traitement efficace contre la principale maladie : La peste porcine. L'élevage des porcs est principalement développé dans les villages à forte majorité catholique tels qu'Affiniam, Boutoem, Djilapaô et Elana.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins, les porcins et la volaille constituée essentiellement de race locale. La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire n'est pas régulier.

Très souvent, des foyers de maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les porcins. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.).

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est lié au lent développement du bétail.

Le croisement avec des races améliorées est donc une alternative et a déjà été expérimenté dans le village de Diatock.

L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur. Cette activité peut bénéficier de compétences disponibles au niveau du CPRA.

3.1.3 Agroforesterie

La Commune possède une réserve forestière de 2300 ha entre Tendouck et Diatock, de nombreux bois sacrés (y compris les cimetières aménagés dans les bois) et la mangrove. Les produits exploitables sont nombreux et variés : huile et vin de palme, noix de palmistes, bois de chauffe, charbon de bois, chevrons de palmiers, balais, nattes, produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée. Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la carbonisation, la coupe des palmiers et des palétuviers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations en vue de la protection et de la restauration de la forêt. Cette prise de conscience augure de bonnes perspectives de gestion de l'environnement forestier.

Le reboisement de la mangrove est aussi pratiqué dans les villages par l'association des pêcheurs de la commune.

L'appui de WULAA NAFA dans l'aménagement forestier de la commune est également un atout car il assure l'encadrement et la formation des producteurs de la zone. Ceci leur permet de s'armer pour assurer une meilleure productivité.

3.1.4 La pêche

Le fleuve Casamance et les nombreux bolongs qui longent les villages font de la commune une zone très apprivoisée. La Commune recèle donc d'importantes ressources halieutiques : poissons, huîtres, crevettes, crabes, etc. Les mises à terre sont composées de capitaines, brochets, tilapia, otolithes, ethmaloses, drépanes, carangues, etc. Mais le caractère artisanal de la pêche ajouté au manque de moyens des services techniques ne permettent pas d'évaluer le tonnage des mises à terre dans cette collectivité. L'armement piroguier est en majorité composé de petites pirogues à rames tandis que le matériel de pêche le plus fréquemment utilisé est constitué de filets éperviers, de lignes, de palangres et de pièges. Toutefois, certains pêcheurs utilisent des filets à mailles non conventionnelles contribuant ainsi à la dégradation de la ressource halieutique. La cueillette des huîtres est l'apanage des femmes. La pisciculture est également un secteur très porteur pour l'avenir.

Au plan organisationnel, une association des pêcheurs de la communauté rurale a été créée pour prendre en charge les préoccupations des acteurs du sous-secteur. L'aménagement de points de débarquement à Boutégol, Tendouck, Mangagoulack et Bodé développerait l'activité et permettrait de faciliter l'approvisionnement de la Commune en produits halieutiques.

La création d'aires marines protégées est aussi une alternative dans le domaine car elle permettra d'assurer une meilleure production et une meilleure protection de la ressource.

3.1.5 Le commerce

L'activité commerciale dans la commune de Mangagoulack est fortement liée à l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière. Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire.

L'arachide qui bénéficiait d'un circuit de commercialisation bien structuré connaît aujourd'hui des difficultés. Les producteurs de la Commune ont du mal à écouler leur production d'arachide. La commercialisation des produits halieutiques ne pose pas de problèmes. En effet, les mareyeurs viennent s'approvisionner sur place. La demande locale est même supérieure à l'offre.

Les autres productions agricoles et les produits forestiers (vin et huile de palme, produits de cueillette) sont surtout vendus aux « banabanas ». Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Par ailleurs, le mauvais état des pistes de production dans la Commune constitue un obstacle à l'écoulement des produits. L'approvisionnement en denrées de première nécessité se fait à partir de boutiques installées dans la Commune. Le marché quotidien de Tendouck fonctionne avec la vente du poisson et de divers produits.

Le commerce a payé un lourd tribut à la crise casamançaise ; en effet, à cause des irruptions fréquentes de bandes armées dans les villages, la plupart des grands commerçants qui sont en majorité des peulhs ont quitté la Commune pour s'installer à Bignona ou à Ziguinchor afin de sécuriser leurs biens

3.1.6 Transport

Deux (02) voies de communication sont utilisées dans la Commune de Mangagoulack. Il s'agit des voies terrestres et fluviales.

La voie terrestre comprend principalement deux pistes de production : Tendouck - Affiniam longue de 15 km - Elana - Diatock longue de 4 km. Ces pistes sont praticables en toute saison mais sont fortement dégradées pendant l'hivernage.

La voie fluviale est constituée des embranchements du fleuve Casamance. Une voie fluviale relie Tendouck - Boutégol - Mangagoulack - Elana - Bodé et Boutoem jusqu'à Ziguinchor. Une autre relie Diatock - Affiniam jusqu'à Ziguinchor. Les villages qui disposent de pirogue de désenclavement sont, Affiniam, Bodé et Diatock. Celle d'Elana reste une propriété privée et dessert en même temps Djilapaô et Boutoem de même que celle de Bodé.

3.2 La dynamique organisationnelle

3.2.1 Groupements de Promotion Féminine (GPF)

Quinze (15) GPF ont été identifiés dans la CR et regroupent différentes tranches d'âge. Ces GPF sont mis en place pour faciliter les travaux des femmes, mais aussi améliorer leurs productions et mieux développer leurs activités.

Comme toute structure, les GPF ont toujours une présidente, une secrétaire, une trésorière etc.

Les différents domaines d'activités sont : le maraîchage, le petit commerce, l'exploitation de moulin à mil, la teinture, la transformation et l'écoulement de produits agricoles et de cueillette.

Les GPF bénéficient le plus souvent de l'appui technique de certaines organisations externes comme le CRS, Wulaa Nafa, la fondation Jean Paul II, le CPRA, TOSTAN, AJAC, le CLCOP etc. Le crédit n'est toujours pas à la portée de tous les GPF de sorte que certains se préfinancent à partir des cotisations de ses membres.

En ce qui concerne l'allégement des travaux des femmes, il existe dans la Commune dix décortiqueuses à riz, huit moulins fonctionnels et deux non fonctionnels. L'insuffisance des moyens est toujours à l'ordre du jour car certains villages ne disposent pas de ces engins et le matériel pour le maraîchage est toujours en reste.

Les besoins sont aussi récurrents en formation en maintenance et en gestion du matériel et des fonds.

3.2.2 Les Groupements d'Intérêt Economique

Quarante et sept (47) GIE sont dénombrés dans la Commune ce qui montre le niveau d'organisation de la population locale. Ces GIE interviennent dans la teinture, la transformation des produits locaux, le commerce, la pêche, la savonnerie, l'arboriculture, l'élevage etc.

Les objectifs de ces GIE et organisations est le développement des activités génératrices de revenus permettant à ses membres d'améliorer leur niveau de vie.

Les GIE ne fonctionnent qu'avec les cotisations de ses membres. Le crédit qui est à petite échelle couvre mal les besoins.

Des besoins en formation et en renforcement de capacités se font sentir pour un meilleur fonctionnement des GIE.

Les partenaires d'appuis au développement

Au moins onze (11) organisations et programmes interviennent dans la Commune de Mangagoulack. Elles sont entre autres : Tara, CRS, Wulanafa, PAM, CLCOP, Fondation Jean Paul II, CPRA, GRDR, TERRANGA, TOSTAN, AJAC et interviennent dans la construction de digues anti sel, dans la micro finance, la pêche et la commercialisation des produits forestiers, l'aide alimentaire, l'encadrement des organisations paysannes, la dotation en moulins et décortiqueuses, le maraîchage, les cases de santé et la formation. L'objectif principal de ces organisations est d'appuyer le développement de la Commune dans un secteur bien déterminé.

Les ressources forestières

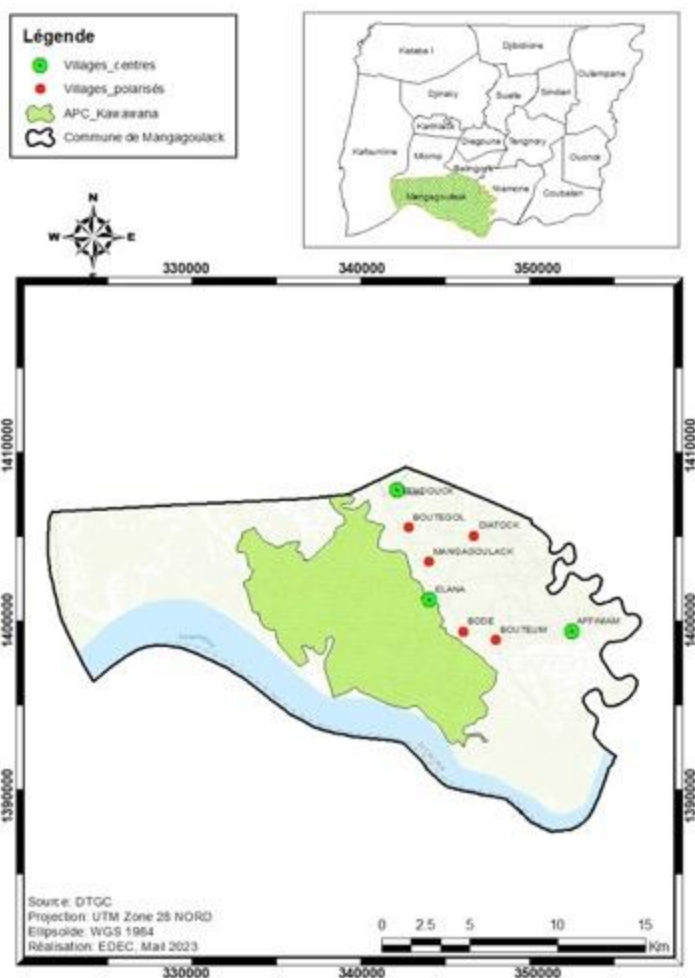


Figure 3 : Carte des ressources de Mangagoulack

Carte des ressources élaborée par la communauté

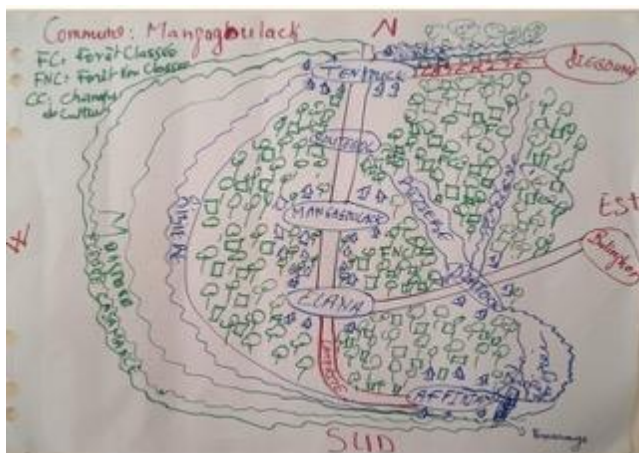


Figure 4 : Carte des ressources de la commune de Mangagoulack

Les principaux produits forestiers non ligneux dans la commune de Mangagoulack sont les suivants :

Le Maad : Dans toutes les zones, le Maad présente le volume de production le plus important et constitue la principale source de revenu des populations locales entre le mois de juin et de juillet. Il n'existe aucune organisation pour sa commercialisation et les prix varient entre 10 000 F et 15 000 F dans les marchés de Bignona ou de Ziguinchor

Le Nere : Il est cueilli et commercialisé à la même période que le Maad avec des prix variant entre 2000 F et 2500 F le kg de poudre. Tandis que les graines sont vendues surtout à des Banabans à raison de 25000 F la bassine de 20 litres.

Le Solom : Il est cueilli et commercialisé entre le mois de mai et juin à raison de 25000 F à 50000 F le sac de 50 Kg à des Banabanas venus des centres urbains

Le Tool : Il est aussi cueilli et commercialisé entre juillet et le mois d'août à raison de 5000 F à 10000 F le sac de 50 kg à Ziguinchor ou à Bignona.

Pin de singe : Il est cueilli et vendu entre le mois de janvier et décembre à 15000 F le sac de 50 kg au niveau local.

Le Ditax est faiblement représenté

Contraintes soulevées/Solutions Préconisées

Contraintes soulevées	Solutions Préconisée
Manque d'organisation dans la cueillette pour tous les produits forestiers	Fixer les dates de cueillette pour tous les produits forestiers
Dégradation des ressources dues au mode de cueillette	Former les populations sur les bonnes pratiques de cueillette
	Créer des pépinières pour le reboisement de ces espèces

	Lutter contre les feux de brousse
Problème de stockage et de conservation des produits cueillis	Appuyer l'accès aux infrastructures de stockage et de conservation
Faibles capacités techniques pour donner de la valeur ajoutée aux différents produits	Former les populations sur les techniques de transformation des produits existant dans la commune
	Appuyer la mise en place et l'équipement d'Unités de transformation de ces produits
Mauvaise organisation de la commercialisation des produits forestiers	Mise en place d'un site de regroupement des produits avec l'appui de la Mairie
	Mise en place d'un Comité chargé de la vente des produits à l'échelle commune
	Fixation commune des prix de vente pour chaque commune

Règles de Gestion définies

Organisation des villages pour la gestion des forêts du domaine protégé

Organisation pour la gestion des ressources forestières

Gestion des ressources forestières du domaine protégé

2.1 Pratiquer la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ainsi que des plantations forestières dans les espaces faisant l'objet de champs de culture appartenant aux communautés locales

Pour les produits situés dans le domaine protégé, la gestion relève de la Collectivité Territoriale

2.2 Pour pallier aux modes d'exploitation dégradant (coupe de liane de maad ou émondage excessif), une protection intégrale s'impose

2.3 Mise en place d'un Comité de surveillance par zone pour le respect de la convention locale

2.4 La fonction de surveillant est bénévole mais pourrait bénéficier de motivation et d'appuis pour le déplacement

Règles pour la récolte de fruits forestiers destinés à l'usage domestique

La Convention Locale s'intéresse aux produits forestiers Non Ligneux qui sont présents dans la commune de Mangagoulack : Le maad, le nere, le solom, le tol et le pin de singe

Tout habitant de la commune est autorisé à exploiter les fruits forestiers pour l'autoconsommation

Règles pour l'exploitation des fruits forestiers destinés à la vente

La cueillette des fruits immatures est interdite

Toute famille des villages de la zone doit participer régulièrement aux différents travaux de plantation, mise en place de pare-feu et peut exploiter les produits forestiers du domaine protégé

Aucun exploitant étranger n'est autorisé à exploiter les produits forestiers pour la vente

Tout exploitant doit au préalable disposer d'un permis de coupe

Afin de mieux organiser et contrôler la commercialisation des fruits forestiers, le CGRN en accord avec la commune, peut confier la commercialisation des fruits forestiers à une Organisation chargée de la commercialisation par zone

Appuyer le financement de cette organisation pour une meilleure activité de commercialisation

Chaque année, cette organisation présente un bilan

Les recettes tirées de la vente des fruits forestiers suivent une clé de répartition définie d'un commun accord



Figure 5 : Atelier de restitution et de validation communales

ANNEXE : Liste de présence zones

Zone : Affiniam

Projet exécuté par :  **ANCAR** Service Vulnérabilité de Conseil National et Rural

Projet financé par :  **AEXCID** SCAPEP DE L'UNION EUROPEENNE
LEADER DE DEVELOPPEMENT RURAL
LEADER DE DEVELOPPEMENT RURAL

Financement du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la restructuration des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus, menées essentiellement par les 9 communes limitrophes de la zone d'assistance (Mikimp, Manoh, Mangogouck et Sindo) de la Région de Ziguinchor/Ziguinchor, AEXCID

Activité : *Yodi d'ajon s'mi zone d'ajon de mangouck* Lieu : *Foyer des Jeunes d'Affiniam* Date : *27/06/2023*

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Amatourie Sagwa	2081 1992 D 209	GIE Affiniam <i>Stienne</i>	<i>[Signature]</i>
2	Aissatou Manga	2081 1966 DDD 49	GIE Affiniam <i>Stienne</i>	<i>[Signature]</i>
3	Pissie GORACQUE GELY	1070 1960 003396	Affiniam	<i>[Signature]</i>
4	Etieme GELY	2081 1983 DDD308	Affiniam	<i>[Signature]</i>
5	Anguelin Sagwa	1027 1978 DDD44	Affiniam	<i>[Signature]</i>
6	Chabrynni Nangdi	1081 2009 DDD 38	Association des villageois d'Affiniam	<i>[Signature]</i>
7	Sebou Sandou	1027 1988 DDD 35	Affiniam	<i>[Signature]</i>
8	Alain Fofita	1097 2008 DDD 200	Affiniam	<i>[Signature]</i>
9	Morie Goudé Gouwey Sagwa	2081 2009 DDD 77	Affiniam	<i>[Signature]</i>

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Centrale Base et Moyenne Casamance
 Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Centrale Base et Moyenne Casamance
 Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Centrale Base et Moyenne Casamance
 Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Centrale Base et Moyenne Casamance

[Signature]
 Pour le Maire et par
 Délégation de Signature
Moussa Diouf

Projet financé par :



Projet financé par :



Projet financé par :



Financement de l'habitat participatif (Construction de neuf ou quatre logements sociaux, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine) de la commune de Fougères (53130). Le financement de l'opération de rénovation urbaine est assuré par le département d'Ille-et-Vilaine, la commune de Fougères, le département de Mayenne et la région Bretagne.

Accueil : Yveline Langeron / Lieu : Fougères des Jours d'Été / Date : 26/04/2023

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénoms	N° carte d'identité	Adresse/Quartier/Commune	Signature
1	<u>OUSMAN ENDIYE</u>	<u>431149801495</u>	<u>GITE SIVOLE/Bois</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Abou Hassan Soule</u>	<u>4037802700216</u>	<u>20 rue de la Chapelle/Fougères</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Ahmadou Badji</u>	<u>2182498000011</u>	<u>GITE NIKOU/Katol</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Khady Faye</u>	<u>2858498000015</u>	<u>GITE BINAHO/Bois</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Abouabou Sagna</u>	<u>2087498000015</u>	<u>GITE FRAQUI/Katol</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Imba Sagna</u>	<u>4311498000082</u>	<u>Imbaoué/Fougères</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Demba Sagna</u>	<u>4037802700022</u>	<u>ASC/Fougères</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Dacoula Salla</u>	<u>4037498000573</u>	<u>Cruelles/Souppes</u>	<u>[Signature]</u>
1	<u>Alcis Sagna</u>	<u>4037498000005</u>	<u>Chapelle de la Vierge/Fougères</u>	<u>[Signature]</u>

Accueil : Yveline Langeron / Lieu : Fougères des Jours d'Été / Date : 26/04/2023

Projet financé par : FD, ANCAR, AEXCID

Projet financé par : FD, ANCAR, AEXCID

Projet financé par : FD, ANCAR, AEXCID

10	El-HADJI CUMAR	1097 136700028	sekarantou et al. kontribu	Etagay	
11	Bessivien Dergna	1031 199900025	GE Spiale Boole'		
12	Mekang Halla	1027 1995 00128	GE Nabor haled		
13	Emile Goudahey	1031 200 00028	GE Spiale Boole'		
14	Carola Jagna	1027 1978 00028	GE Spiale Boole'		
15	Mouadri Jagna	1031 1976 000216	GE Nabor haled		
16	Mamissou stumfon	1027 1996 00028	Animation		
17	Mto Vieux Seve	1012 1997 00186	CAR Mangogoulak		
18					
19					
20					
21					
22					
23					

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
 Ex-Somivac - Kandialang - BP 734 - Tel : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarbnc@gmail.com

Zone : Tendouck

Projet financé par :   

Financement du Développement et Commerce de l'agriculture et des Groupes Vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers la redistribution et la réorganisation des services agricoles de subsistance et génératrices de revenus à moindre investissement par les groupements Nationaux de 4 communes (Districts, Mamboula, Mangochaka et Soudani) de la région de Sigovane/EPICOM AEXCID

Accorde: *Volontaires sans frontières* / *Association de développement* / *Unité: Foyer des jeunes de Tendoué.* / Date: *26/04/2023*

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénoms	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Bisiam Sogma	108711991 00 434	Association Tendoué.	
2	Alexis d'Alila	10911998 00 301	Tendoué.	
3	Polymata I Sombou	8768 1915 0678	GIE Hama	
4	Tidiane Sombou	1091 2003 00032	GIE Pamba	
5	Alphidil d'Alila	1091 2002 00112	GIE F. Niham	
6	Altabou Sogma	1087 1995 00111	GIE Hama	
7	Sidika Gaudily	1091 1983 00304	GIE ANCCRD.	
8	Alpha d'Alila	1091 1986 00311	Quart. Villageois	
9	Polymata Sombou	8027 1915 00161	GIE Pamba	

Agence Nationale de Coopération Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Générale de la Région de Sigovane

Signature de M.  Pour le Maire et par Délégation de Signature



10	Saba Siedhien	8027 1980 0265	GIE Parovry	11
11	Faten Bintou Sambou	8027 1977 00 838	GIE Maung	12
12	Makeng Siffa	8027 1967 00 162	Treuve Foutif Feyssoune Village	13
13	Papa Samba Siedhien	1021 1997 00 370	Apprentissage de Village	14
14	Aminatou Gaudyby	8027 1962 00 25	GIE Mungu	15
15	Parovry Siffa	8027 1981 00 28	GIE Mougou	16
16	Samba Siffa	8027 8023 02166	GIE Sammel	17
17				18
18				19
19				20
20				21
21				22
22				23

Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) - Direction Zonale Basse et Moyenne Casamance
 Es. Somme - Kandialang - BP 734 - Tel. : 33991-47-27 / Fax : 33991-50-97 / Email : ancarnrc@gmail.com